

A l'attention de l'ensemble des membres
de la CLE du SAGE Loire amont

Le Puy-en-Velay, le

9/02/2021

Cécile GALLIEN
Présidente de la CLE
Conseillère Départementale

Affaire suivie par : Valérie BADIOU

Tél : 04 44 01 01 80
04 71 07 43 45
Mail : valerie.badiou@eptb-loire.fr

Madame, Monsieur,

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire amont s'est réuni le 15 janvier 2021.

En tant que Présidente de la CLE, j'ai le plaisir de vous transmettre le compte-rendu correspondant.

Valérie BADIOU, animatrice du SAGE Loire amont, dont les coordonnées sont précisées ci-après (04 44 01 01 80 ; valerie.badiou@eptb-loire.fr) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cécile GALLIEN

**Présidente de la CLE
du SAGE Loire amont**





Bureau de la Commission Locale de l'Eau
Réunion du 15 janvier 2021 organisée en visioconférence

COMPTE RENDU

Personnes présentes et excusées

La liste des personnes présentes et excusées est fournie dans le document joint.

Déroulement et objet de la réunion

L'objectif de la réunion est de **recueillir l'avis du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont sur le projet de Contrat territorial Loire et affluents vellaves.**

Le contrat concernant deux SAGE, Loire amont et Loire en Rhône Alpes, les membres du bureau de la CLE du SAGE Loire en Rhône Alpes ont été invités à participer à la présentation du projet de Contrat, sachant qu'ils seront ensuite consultés de manière dématérialisée.

Après l'accueil des participants, Cécile GALLIEN, Présidente de la CLE du SAGE Loire amont, se réjouit du Contrat Loire et affluents vellaves qui voit le jour, **ce qui répond au vœu exprimé en décembre 2017 par de nombreux acteurs lors de la réunion de lancement de la démarche organisée à Vorey-sur-Arzon.** Elle rappelle **l'importante articulation prévue entre le Contrat et le SAGE Loire amont** (exemple des réflexions sur l'aménagement hydroélectrique de Passouira, sur la zone de mobilité de la Suisse ou encore la gestion quantitative).

Daniel FRECHET, Président de l'Etablissement public Loire, structure porteuse des deux SAGE, et Président du SAGE Loire en Rhône Alpes, remercie les acteurs du bassin Loire amont pour leur invitation. Il évoque le SDAGE Loire Bretagne en cours de révision, projet à suivre pour une prise en compte des particularités de nos territoires amont.

Monsieur BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon, structure animatrice du projet de Contrat territorial Loire et affluents vellaves, et Jonathan RUSSIER, animateur de la démarche, en détaillent ensuite la construction depuis la présélection du territoire en mars 2018 par l'AELB et le contenu (voir présentation power point jointe).

Contrat territorial Loire et affluents vellave

A noter que l'avis des deux SAGE doit être transmis avant le passage du projet devant le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 12 mars 2021.

Les remarques suivantes sont émises lors de la rencontre :

- Pour l'ensemble des thématiques, Cécile GALLIEN rappelle l'importance de mener, de manière concertée avec les territoires amont, des actions qui visent l'amélioration de la qualité du fleuve Loire, en qualité médiocre à partir du Puy, et ce en réponse à la fois à des enjeux

environnementaux et touristiques. Les actions lancées sur le territoire amont du CTLAV, et notamment le projet de réhabilitation de la STEP du Puy-en-Velay, et les actions du CTLAV vont contribuer à l'amélioration de la qualité de la Loire.

- L'Agence de l'Eau indique être satisfaite de la construction de ce contrat qui intègre tous les thèmes et enjeux du territoire. Elle précise que les actions du contrat répondent à une stratégie et à une feuille de route sur 6 ans, qui se déclineront en deux contrats successifs de trois ans. Les membres des CLE auront à se positionner sur le contenu du deuxième contrat. Cet aspect sera ajouté dans la délibération, car les membres de la CLE sont vigilants à la mise en œuvre d'actions qui répondent aux pressions présentes sur le territoire.
- Jean-Michel POINAS de l'OFB indique que des gros travaux étaient initialement prévus sur le cours d'eau La Trende (restauration et remise à ciel ouvert). Cela n'est pas repris dans la programmation du premier Contrat pour laisser du temps à la concertation nécessaire sur le sujet avec les collectivités compétentes.
- Suite à un questionnement de la Fédération de Pêche de Haute-Loire, l'AELB précise que le nombre d'Equivalents Temps Plein prévus par rapport à la superficie du territoire est cohérent avec les moyens mis en œuvre sur les territoires voisins.
- Le besoin de caler les agendas de l'étude HMUC prévue dans le cadre du CTLAV et du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le périmètre du SAGE LRA est exprimé.
- SOS Loire vivante souligne l'importance de sensibiliser aussi les services communaux et inter-communaux sur les plantes envahissantes.

Un projet de délibération est proposé aux membres du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont.

Les membres du Bureau valident la délibération amendée (voir délibération 2021-01 en annexe).

Cécile GALLIEN remercie l'ensemble des participants.

**La Présidente de la CLE du
SAGE Loire amont**

Cécile GALLIEN

